



NATIONS
UNIES

EP

PNUE/MED WG.608/4



UNEP



NATIONS UNIES
PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

16 mai 2025
Français
Original : anglais

Dix-septième réunion des Points focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités du SPA/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PAM/PNUE pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025

Rapport d'activité sur la mise en œuvre des activités du SPA/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025

Note :

Les désignations employées et la présentation des informations contenues dans ce document n'impliquent de la part du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune opinion quant au statut juridique d'un État, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de leurs frontières ou limites.

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée
(PNUE/PAM)
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
Courriel : car-asp@spa-rac.org

Table des matières

I. Programme MTS 2 : « Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une biodiversité renforcée » ...	1
<i>Résultat 2.1. Résilience des écosystèmes améliorée grâce à la restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération.</i>	1
<i>Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet et cohérent d'AMP et d'AMCE bien géré est en place, élargi, efficace et durable.</i>	1
Activité principale 2.2.2. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM.	2
<i>Résultat 2.3. Espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition et habitats clés en état de conservation favorable</i>	3
Activité principale 2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour accélérer la mise en œuvre des plans d'action sur les habitats marins clés	3
Activité principale 2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la stratégie régionale actualisée et les plans d'action pour la conservation des espèces menacées et en voie de disparition, et partager les pratiques associées.	3
Activité principale 2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques pour les espèces de l'Annexe II	4
Activité principale 2.3.4. Évaluer l'approche des plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats	5
<i>Résultat 2.4. Introductions d'espèces non indigènes réduites au minimum et voies d'introduction sous contrôle</i>	5
Activité principale 2.4.1. Mettre à jour et mettre en œuvre le Plan d'action régional sur les ENI et la stratégie relative aux eaux de ballast	5
<i>Résultat 3.1. Cadre juridique, politique et institutionnel renforcé aux niveaux régional et national pour répondre efficacement aux défis liés au changement climatique (inondations, érosion, dégradation des terres, pollution, catastrophes, etc.)</i>	6
Activité principale 3.1.1. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans locaux de GIZC	6
<i>Résultat 3.2. Solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins et renforçant la résilience à la variabilité et au changement climatiques.</i>	6
Activité principale 3.2.1. Intégrer les solutions fondées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, notamment pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte	6
III. Programme MTS 5 « Gouvernance »	6
<i>Résultat 5.1. Mise en œuvre et application effectives par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des politiques du PAM, y compris les décisions de la COP relatives à l'approche écosystémique, de la SMDD et des programmes de mesures mis en œuvre aux niveaux régional et national</i>	6
Activité principale 5.1.2. Promouvoir la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et de l'IMAP, en cohérence avec les évolutions régionales et mondiales	6
Activité principale 5.1.5. Mise en œuvre et application effectives du Post-2020 SAPBIO	7
<i>Résultat 5.2. Renforcement systémique et fonctionnement efficace des organes décisionnels et consultatifs du MAP assurés, et efficacité accrue grâce aux nouvelles approches numériques</i>	7
Activité principale 5.2.3. Organiser avec succès les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, réunion de consultation des PF, Point focaux du PAM, groupe de coordination de l'EcAp et points focaux thématiques/composantes)	7

<i>Résultat 5.3. la cohérence et complémentarité des mesures et garantis dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-convention du Barcelone</i>	7
<i>Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface de la politique scientifique.</i>	8
<i>Résultat 5.5. Approches coordonnées mises en œuvre pour renforcer les capacités des institutions publiques en vue de la mise en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles</i>	8
IV. Programme MTS 6 « Ensemble pour une vision partagée de la mer et du littoral méditerranéens »	9
<i>Résultat 6.2. IMAP, prospective et autres évaluations et outils d'évaluation fondés sur la science pour une interface science-politique et une prise de décision renforcées</i>	9
<i>Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et l'observation de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité garantie à l'appui de la prise de décision par les Parties contractantes et de l'évaluation du BEE</i>	10
Programme MTS 7 « Vers un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication renforcés en faveur de la mer et du littoral méditerranéens »	11
<i>Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont correctement informés de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral et conscients des enjeux environnementaux prioritaires</i>	11
<i>Résultat 7.2. Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à la science citoyenne et aux campagnes numériques</i>	11
<i>Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : utilisation des technologies numériques pour améliorer le réseautage et la visibilité du PAM</i>	11
ANNEXE I	1

Rapport d'activité sur la mise en œuvre des activités du SPA/RAC dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour la période intérimaire : avril 2023-avril 2025

I. Programme MTS 2 : « Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une biodiversité renforcée »

Résultat 2.1. Résilience des écosystèmes améliorée grâce à la restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération.

Activité principale 2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : identifier les actions innovantes, les capitaliser et promouvoir leur réplication

1. Les efforts de restauration des populations de *Pinna nobilis* s'appuient sur le programme de restauration adopté (COP 23). La Tunisie a poursuivi le suivi des spécimens vivants, tandis qu'un protocole d'accord est en cours de finalisation pour des activités similaires en Libye. Par ailleurs, des discussions progressent avec l'UICN-Med afin de créer un groupe de travail à l'échelle de la Méditerranée.

2. Un projet de lignes directrices pour les plans de rétablissement des espèces a été élaboré, conformément à l'action 2 du Post-2020 SAPBIO, et est présenté à la 17^{ème} réunion des PF ASP/DB comme document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.4.

3. L'élaboration des critères pour l'inventaire complet des écosystèmes ayant la plus grande pertinence écologique et/ou le potentiel de régénération, comme prévu par l'action 12 sur la restauration du Post-2020 SAPBIO, afin d'aider le pays à entreprendre de tels inventaires, est en cours de préparation.

4. Le SPA/RAC, en tant que membre du groupe de travail du Réseau Méditerranéen Posidonie (MPN), soutiendra l'organisation du deuxième séminaire (Hammamet, Tunisie 5 - 9 mai 2025) pour discuter plus en détail de la mise en œuvre des dispositions du Plan d'action méditerranéen pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.

5. Le SPA/RAC a participé à l'événement de dialogue institutionnel de la mission Interreg Euro-MED Patrimoine naturel (Málaga, Espagne, 28-29 novembre 2024), qui visait à discuter des questions critiques liées à la restauration marine et côtière en Méditerranée, à renforcer les capacités de navigation dans l'interface politique-science et à favoriser la collaboration au sein de la communauté de pratique du patrimoine naturel¹.

Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet et cohérent d'AMP et d'AMCE bien géré est en place, élargi, efficace et durable.

Activité principale 2.2.1. Soutenir les Parties contractantes dans la protection et la conservation de la mer Méditerranée grâce à des réseaux d'aires marines et côtières protégées bien connectés, écologiquement représentatifs et efficaces, et à d'autres mesures de conservation efficaces par zone

6. Dans le cadre du projet IMAP-MPA financé par l'UE, la stratégie nationale sur les AMCP et les AMCE pour la côte méditerranéenne égyptienne a été officiellement approuvée en août 2023, sur la base d'un processus de consultation impliquant les parties prenantes concernées aux niveaux national et local et prenant en compte à la fois les objectifs de conservation et l'exigence d'intégration des AMCP dans leur environnement économique et social.

¹<https://natural-heritage.interreg-euro-med.eu/>

7. Dans le cadre du Child Project 3.1 du FEM en Libye, le SPA/RAC et le ministère de l'Environnement (MoE) ont collaboré à l'élaboration : i) d'une évaluation du cadre juridique et institutionnel pour la création d'aires marines et côtières protégées (AMCP), et ii) d'un projet de loi sur les aires protégées qui a été approuvé par les parties prenantes nationales et adapté par le département législatif du MoE au format approprié, puis transmis selon les procédures officielles du gouvernement et soumis au parlement pour adoption.

8. D'autre part, dans le cadre du même projet, le SPA/RAC et le ministère de l'Environnement de la Libye ont commencé à mettre en œuvre un processus visant à mettre à jour la stratégie nationale sur les AMCP conformément aux agendas et objectifs mondiaux et méditerranéens, y compris l'identification et le reporting des AMCP.

9. Dans le cadre du projet SEMPA financé par l'UE, le SPA/RAC appuie les autorités nationales compétentes d'Algérie, d'Égypte, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie dans l'élaboration et/ou la mise à jour et la mise en œuvre des plans de gestion de la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), de la zone protégée d' Ashtoum El Gamil (Égypte), de la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban), de la future AMP de l'île de Bsis (Libye), de la future AMP du Cap des Trois Fourches (Maroc) et des futures AMCP des îles Kneiss et Kerkennah (Tunisie).

10. Avec le soutien du projet SEMPA, le SPA/RAC a élaboré un programme régional sur mesure de renforcement des capacités pour améliorer la gestion et la durabilité des AMCP/ASPIM (AMCP), centré sur deux axes principaux : i) l'efficacité de la gestion ; ii) l'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, deux formations ont été organisées, suivies d'activités de mise en œuvre post-formation.

11. Une première formation sur « l'amélioration de la gestion efficace des AMCP/ASPIM méditerranéennes à l'aide de l'outil IMET » a été organisée à Tunis, en Tunisie, du 13 au 20 février 2025, réunissant 13 gestionnaires d'Algérie, d'Égypte, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie, pour renforcer leurs capacités d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité de la conservation.

12. Le mandat du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) a été mis à jour et sa composition a été renouvelée, suite à la validation par les Points focaux ASP/DB. L'AGEM a convoqué deux réunions par téléconférence en 2025. Le projet d'orientations sur les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) et l'application des critères en Méditerranée a été élaboré en étroite collaboration avec l'AGEM et est présenté dans le document de travail UNEP/MED WG.608/13 à la 17^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB.

Activité principale 2.2.2. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM

13. La troisième phase du programme de jumelage ASPIM (2022-2023), impliquant six ASPIM d'Italie, du Liban, du Maroc et de Tunisie, a inclus des formations en milieu professionnel, la conception et la mise en œuvre de plans d'action spécifiques, ainsi que l'engagement de la société civile dans la gestion des ASPIM grâce à la mise en œuvre réussie de cinq projets à petite échelle en Italie, au Liban et en Tunisie. La plateforme collaborative ASPIM a été maintenue.

14. Le Système d'évaluation (SES) des Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) a été mis à jour suite à la modification du format de l'examen périodique des ASPIM par la COP23. Des tutoriels vidéo ont été réalisés pour faciliter l'utilisation du SES. Les examens périodiques et extraordinaires de 25 ASPIM, prévus pour l'exercice biennal 2024-2025, ont été menés et sont présentés dans le document de travail UNEP/MED WG.608/15 pour examen par la 17^e réunion des Points focaux ASP/DB.

15. Grâce au soutien financier du ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique (MASE), la quatrième édition du programme de jumelage ASPIM (2024-2025) a été lancée. Elle comprend des échanges avec les ASPIM italiennes, des formations et l'élaboration de plans d'action collaboratifs. Deux projets de la part de deux organisations de la société civile (OSC) ont été mis en

œuvre pour soutenir la gouvernance des ASPIM. Les quatre programmes de jumelage ASPIM sont en cours d'évaluation afin d'évaluer leur efficacité et de formuler des recommandations pour de futures améliorations.

Résultat 2.3. Espèces méditerranéennes menacées et en voie de disparition et habitats clés en état de conservation favorable

Activité principale 2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour accélérer la mise en œuvre des plans d'action sur les habitats marins clés

16. Conformément à la décision IG.26/5, l'évaluation et la mise à jour du Plan d'action pour la conservation des concrétions coralligènes et autres bio concrétions calcaires de la mer Méditerranée ont été conclues et sont présentées comme document de travail (UNEP/MED WG.608/8) pour la 17^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB en vue d'être soumises à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 24 pour examen.

17. L'élaboration d'appels de consultation pour la mise à jour des lignes directrices adaptées à l'inventaire et au suivi des habitats sombres et des assemblages associés et la préparation de lignes directrices détaillées pour des mesures de gestion efficaces des habitats sombres sont en cours de préparation.

18. Les modalités de collaboration entre le SPA/RAC et le Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC) en cours de finalisation en ce qui concerne la plateforme T-MEDNet. Cette initiative vise à développer un réseau d'observation des effets du changement climatique sur les écosystèmes marins côtiers, en mettant en œuvre des protocoles de surveillance standardisés de la température de l'eau de mer et des indicateurs biologiques à grande échelle et sur le long terme.

19. Un mémorandum d'accord a été établi avec l'Institut de biologie marine du Monténégro pour le déploiement d'enregistreurs de données afin d'enregistrer la température et d'évaluer l'impact des vagues de chaleur sur les assemblages coralligènes dans les sites nationaux IMAP. Des discussions sont en cours pour déployer des enregistreurs de données sur d'autres sites (Tunisie et Libye).

20. Des discussions sont en cours pour rejoindre un consortium pour l'appel NEXT MED afin de développer un projet sur le changement climatique et l'écosystème.

21. Le SPA/RAC a contribué à l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne pour le carbone bleu préparée par le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN, qui est présentée sous le document d'information (UNEP/MED WG.608/Inf.5).

Activité principale 2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la stratégie régionale actualisée et les plans d'action pour la conservation des espèces menacées et en voie de disparition, et partager les pratiques associées.

22. Les projets mis à jour des plans d'action pour la conservation des tortues marines et des poissons cartilagineux ainsi que la stratégie pour le phoque moine de Méditerranée sont élaborés et présentés lors de la 17^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB en vue d'être soumis à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 24 pour examen.

23. Grâce à la Contribution Volontaire Française, le SPA/RAC a soutenu : la préparation du Plan d'action national pour la conservation des espèces d'oiseaux en Egypte ; le recensement hivernal des oiseaux en Egypte, au Liban et en Tunisie ; la campagne de baguage sur le terrain, à l'aide de bagues en PVC, de la nidification de la Sterne naine en Libye ; le suivi de la nidification et de l'échouage des tortues marines en Tunisie et la mise en place d'un centre de soins des tortues marines au Maroc.

24. Le 3ème Symposium sur les oiseaux de Méditerranée s'est tenu en Tunisie, en février 2024, par le SPA/RAC en partenariat avec AAO/BirdLife, ISPRA, UICN-Med et Tour du Valat. La déclaration du Symposium est donnée en annexe I.

25. En étroite consultation avec ses Points focaux nationaux d'Espagne et de Grèce, le SPA/RAC soutient l'Institut de recherche Tethys pour mettre en œuvre les projets de recherche 2025 : « *Améliorer les connaissances sur les déplacements des rorquals communs en mer Méditerranée et dans les eaux atlantiques adjacentes grâce à la bio-exploitation forestière* » et « *Suivi annuel des paramètres de la population de phoques moines dans l'archipel ionien (Grèce)* »

26. En référence à l'accord de coopération bilatéral signé entre le PNUE/PAM et le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique pour mettre en œuvre le programme de travail du PAM (PoW 2024-2025) et pour *améliorer la surveillance, la gestion et le renforcement des capacités nationales pour la conservation des élastomobranches menacés dans les zones adriatiques*, le SPA/RAC a élaboré un aperçu de l'état des élastomobranches dans la région adriatique, présenté dans le document WG.608/Inf.14 et a organisé la formation sous-régionale sur la surveillance, l'identification et les méthodologies de recherche avancées des poissons cartilagineux (chondrichthyens) dans la mer Adriatique (Vlorë, Albanie, 21-23 janvier 2025). L'appel à consultation relatif à la troisième activité sur la mise en œuvre d'initiatives de communication pour la conservation des poissons cartilagineux a été lancé début avril 2025.

27. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MED phoque moine, le SPA/RAC soutient des activités de surveillance et de sensibilisation en Égypte, en Libye, au Liban, au Maroc et en Tunisie, précédées de sessions de renforcement des capacités. Plus de détails sont disponibles dans le document UNEP/MED WG. 608 /Inf.15.

28. Le SPA/RAC soutient, dans le cadre de la deuxième et troisième phase du projet « MEDMarine Litter Plus », financé par l'UE, l'élaboration et la mise en œuvre du programme national de surveillance de l'IC 24 en Égypte, en Libye et au Maroc. Les progrès réalisés concernant l'indicateur candidat 24 sont présentés dans le document d'information UNEP/MED WG. 608 /Inf.21.

Activité principale 2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques pour les espèces de l'Annexe II

29. Le SPA/RAC a contribué à l'élaboration des plans d'action nationaux pour la conservation des poissons cartilagineux en Égypte et en Libye, ainsi qu'à la réalisation d'une évaluation rapide des élastomobranches en Libye, conformément à la décision IG.26/4. L'étude socio-économique est en cours, en collaboration avec le Plan Bleu. De plus, une formation sous-régionale sur l'identification des poissons cartilagineux s'est tenue en Tunisie en décembre 2024, permettant l'élaboration d'un guide illustré sur ces espèces en Méditerranée et en Tunisie.

30. Le SPA/RAC a organisé le Forum « Smart Marine Conservation » sur la gestion des bases de données et la transformation numérique au service de la conservation marine, qui s'est tenu du 4 au 6 mars 2024 à Al Hoceima, au Maroc, et en ligne. L'événement a été financé par le projet MASE, avec un soutien complémentaire de l'Union européenne à travers le projet ILIAD. Il a réuni 80 participants en ligne et 68 participants en présentiel – dont des experts, chercheurs, professionnels et représentants de haut niveau – issus de 26 pays et de 49 organisations.

31. Afin de soutenir les efforts régionaux de conservation des tortues marines, le SPA/RAC a contribué à l'organisation avec NASTNet et WWF NA du Forum pour un environnement marin durable, sûr et significatif pour les tortues marines en Afrique du Nord (Monastir, Tunisie, décembre 2024) et à la publication « *Turning the tide: A roadmap to sea turtle survival in the Mediterranean* » coordonnée par MEDASSET.

32. Le SPA/RAC et le secrétariat de l'ACCOBAMS apportent un soutien conjoint à la 36e Conférence de la Société européenne des cétacés, qui se tiendra en mai 2025.

Activité principale 2.3.4. Évaluer l'approche des plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats

33. Le projet d'évaluation de l'efficacité des plans d'action régionaux au titre du Protocole ASP/DB et à la lumière du cadre mondial pour la biodiversité, du Post-2020 SAPBIO et des processus EcAp /IMAP, a été réalisé en consultation avec les Points focaux ASP/DB et est présenté à la 17^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB en tant que document de travail UNEP/MED WG.608/9 en vue d'être soumis à la réunion des Points focaux du PAM et à la COP 24 pour examen.

Résultat 2.4. Introductions d'espèces non indigènes réduites au minimum et voies d'introduction sous contrôle

Activité principale 2.4.1. Mettre à jour et mettre en œuvre le Plan d'action régional sur les ENI et la stratégie relative aux eaux de ballast

34. Les 23 et 24 janvier 2025, le SPA/RAC a organisé deux ateliers consécutifs sur les espèces non indigènes (ENI) à Rome, en Italie, avec le soutien du ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique (MASE) dans le cadre de son accord bilatéral avec le PNUE/PAM pour la mise en œuvre du Programme de travail du PAM de 2024-2025, du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et des Forêts (MASAF) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le premier atelier était axé sur la gestion de la propagation des ENI en Méditerranée. Le second s'est penché spécifiquement sur deux espèces envahissantes de crabes bleus (*Callinectes sapidus* et *Portunus segnis*). Ces deux ateliers ont souligné l'urgence d'adopter des approches intégrées pour une gestion durable des ENI et la conservation de la biodiversité en Méditerranée. Les documents suivants ont été examinés lors de ces ateliers consécutifs :

35. Document d'orientation sur l'identification et la mise en place de mesures appropriées pour la réduction des nouvelles introductions et pour l'éradication/le contrôle des espèces non indigènes (ENI) dans les sites prioritaires conformément au Post-2020 SAPBIO présenté sous forme de document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.7,

36. État des crabes bleus en Méditerranée et bonnes pratiques et mesures de gestion pour atténuer la propagation des crabes bleus et traiter leurs impacts sur la biodiversité et l'économie locale, présenté dans le document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.8,

37. Le SPA/RAC a coordonné le Groupe de travail intersessions (GTI) sur les espèces non indigènes (CSO 5) (GTI-NIS) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) en collaboration avec le REMPEC.

38. Le SPA/RAC a contribué à l'élaboration de l'examen à mi-parcours de la stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027) présenté comme document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.9 lors de la 17ème réunion des Points focaux ASP/DB.

II. Programme MTS 3 « Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique »

Résultat 3.1. Cadre juridique, politique et institutionnel renforcé aux niveaux régional et national pour répondre efficacement aux défis liés au changement climatique (inondations, érosion, dégradation des terres, pollution, catastrophes, etc.)

Activité principale 3.1.1. Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans locaux de GIZC

39. Des actions d'appui technique pour le développement de stratégies nationales et locales d'adaptation au climat intégrées à la GIZC sont prévues dans le cadre du projet Gestion des pêches et des écosystèmes pour l'économie bleue de la Méditerranée (projet FishEBM Med)² pour la période juillet 2025-décembre 2026. Ces initiatives visent à renforcer la résilience côtière et à aligner la planification de l'adaptation sur les stratégies intégrées des zones côtières dans les pays méditerranéens participant au projet FishEBM.

Résultat 3.2. Solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins et renforçant la résilience à la variabilité et au changement climatiques.

Activité principale 3.2.1. Intégrer les solutions fondées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, notamment pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte

40. Le SPA/RAC a participé à la rédaction de la proposition de projet « MEaDows4Coast », qui promeut la résilience côtière basée sur les herbiers marins. Il a contribué au projet FishEBM Med³ en planifiant une évaluation des stratégies nationales et locales d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières, en rassemblant les travaux antérieurs et en cours pour répondre aux problématiques spécifiques du secteur de la pêche commerciale en Méditerranée (activité 3.2.6 du projet FishEBM) et en évaluant les solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins et en renforçant leur résilience. Deux ateliers régionaux sont prévus en juillet 2025 afin de présenter les conclusions et les évaluations. Une coordination avec le SPA/RAC et le Plan Bleu est en cours afin de s'aligner sur le MedProgramme et la méthode Climagine.

III. Programme MTS 5 « Gouvernance »

Résultat 5.1. Mise en œuvre et application effectives par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des politiques du PAM, y compris les décisions de la COP relatives à l'approche écosystémique, de la SMDD et des programmes de mesures mis en œuvre aux niveaux régional et national

Activité principale 5.1.2. Promouvoir la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et de l'IMAP, en cohérence avec les évolutions régionales et mondiales

41. Le SPA/RAC a activement contribué à l'avancement des processus EcAp et IMAP en participant à leurs groupes de travail, qui ont été créés et ont tenu des réunions régulières. Une note conceptuelle a été préparée pour soutenir les discussions sur la révision de l'EcAp⁴. Au sein du groupe de travail IMAP,

² Pour plus de détails, voir le document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.6

³ Pour plus de détails, voir le document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.6

⁴ Pour plus de détails, voir les documents d'information UNEP/MED WG.608/Inf.24

le SPA/RAC a codirigé l'organisation de groupes de travail thématiques⁵ (par exemple, habitats benthiques et pélagiques, réseaux trophiques marins) et a contribué à leurs réunions mensuelles. Une proposition de mise à jour des éléments de l'IMAP⁶ a été soumise à la 11e réunion du groupe de coordination EcAp (vidéo-conférence, 2 octobre 2024)⁷ et également discutée lors de la réunion CORMON sur la biodiversité et la pêche (Athènes, Grèce, 7-8 avril 2025)⁸.

42. Le SPA/RAC a également établi des synergies avec la DCSMM de l'UE en participant aux réunions du GT Fonds marins. De plus, le SPA/RAC a contribué à la préparation du résumé à l'intention des décideurs politiques du MED QSR 2023 et de la feuille de route pour le prochain QSR, tous deux soumis et adoptés lors de la 11e réunion du groupe de coordination EcAp (en ligne, le 2 octobre 2024).

Activité principale 5.1.5. Mise en œuvre et application effectives du Post-2020 SAPBIO

43. Le SPA/RAC a lancé l'évaluation à mi-parcours du Post-2020 SAPBIO, axée sur les activités de démarrage. Une équipe de consultants internationaux a été recrutée pour accompagner le centre dans la réalisation du processus d'évaluation, l'élaboration des tableaux de suivi simplifiés des actions nationales et régionales, ainsi que le cadre de l'évaluation future de la mise en œuvre collective prévue pour les résultats escomptés en 2027 et 2030. Les réunions de coordination et l'examen des documents ont été menés en étroite consultation avec le Comité consultatif du post-2020 SAP BIO. La version préliminaire de ces rapports a été présentée et examinée lors de la onzième réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO (Athènes, Grèce, 9-10 avril 2025).

44. Les principales conclusions de l'évaluation à mi-parcours axée sur les activités de démarrage du Post-2020 SAPBIO et le projet de cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SPABIO sont présentés respectivement dans les documents de travail UNEP/MED WG.608/17 et UNEP/MED WG.608/19.

Résultat 5.2. Renforcement systémique et fonctionnement efficace des organes décisionnels et consultatifs du MAP assurés, et efficacité accrue grâce aux nouvelles approches numériques

Activité principale 5.2.3. Organiser avec succès les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, réunion de consultation des PF, Point focaux du PAM, groupe de coordination de l'EcAp et points focaux thématiques/composantes)

45. Le SPA/RAC a organisé la 16^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB (Malte, 2023) et a procédé à la préparation de la 17^{ème} réunion des Points focaux du ASP/DB (Istanbul, 2025).

Résultat 5.3. la cohérence et complémentarité des mesures et garantis dans le cadre des travaux pertinents menées aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-convention du Barcelone

Activité principale 5.3.2. Optimiser les synergies avec l'Agenda mondial post-2020 pour la mise en œuvre du SAPBIO

46. Le SPA/RAC a participé activement à divers événements internationaux pour faire progresser la mise en œuvre du SAPBIO et de l'objectif 30x30 de la CBD. En février 2023, il a contribué à la 5^{ème} édition du Congrès international des aires marines protégées (IMPAC5) à Vancouver, mettant en avant ses efforts en Méditerranée. Le SPA/RAC a coorganisé des événements parallèles avec MedPAN lors de la Conférence de la Décennie des océans 2024 et de l'Initiative Monaco Bleu, soulignant ainsi son engagement en faveur des AMP et du financement durable. Il a également participé à la 9e Conférence

⁵ Pour plus de détails, voir les documents d'information UNEP/MED WG.608/Inf.26

⁶ Pour plus de détails, voir les documents d'information UNEP/MED WG.608/Inf.25

⁷ Pour plus de détails, voir les documents d'information UNEP/MED WG.608/Inf.23

⁸ Pour plus de détails, voir les documents d'information UNEP/MED WG.608/Inf.27

« Notre Océan » à Athènes, contribuant à des ateliers sur l'objectif 30x30 et la conservation du phoque moine. Le SPA/RAC a joué un rôle clé lors de la 4^{ème} réunion du Dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable (SOI) (11-14 juin 2024, Séoul, République de Corée) et a appuyé la proposition de création d'un centre de soutien à la CDB pour l'Europe du Sud. Par ailleurs, le SPA/RAC a renforcé ses collaborations grâce à de nouveaux protocoles d'accord avec l'UICN Med et le secrétariat de l'ACCOBAMS. Le Centre a rejoint le conseil consultatif du Programme méditerranéen de l'Institut océanographique de Monaco.

Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface de la politique scientifique.

Activité principale 5.4.1. Promouvoir le dialogue et l'engagement renforcé des organisations mondiales et régionales, y compris les secrétariats et les partenaires des conventions

47. Le SPA/RAC a organisé et participé à un large éventail d'événements et de réunions. Il a notamment contribué à la co-organisation du FishForum 2024 de la CGPM, qui s'est tenu à Antalya, en Türkiye, où il a également organisé des ateliers. Le SPA/RAC a représenté le PNUE/PAM lors de la 4^{ème} réunion du SOI en 2024. Début 2025, le SPA/RAC a participé à l'atelier régional de renforcement des capacités du SOI pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord, qui s'est tenu au Sénégal, afin de partager les expériences méditerranéennes en matière de conservation par zone, et a soutenu les préparatifs d'IMPAC6.

Activité principale 5.4.4. Promouvoir le titre de « Partenaire des Plans d'action régionaux » pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés

48. Le SPA/RAC a commencé à mettre en œuvre un mécanisme d'attribution du titre de « Partenaire du Plan d'action régional », conformément aux plans d'action régionaux concernés et aux critères et procédures d'attribution adoptés. Des actions de communication ont été lancées en 2024-2025 afin d'encourager la diffusion de ces critères au niveau national, notamment par l'envoi de courriers aux Points focaux ASP/DB et par des contacts directs avec les partenaires potentiels. La liste complète des partenaires a été finalisée en mars 2025, et est présentée à la 17^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB sous forme de document de travail (UNEP/MED WG.608/10).

Résultat 5.5. Approches coordonnées mises en œuvre pour renforcer les capacités des institutions publiques en vue de la mise en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles

Activité principale 5.5.2. Élaboration de propositions de projets pour soutenir les institutions des Parties dans la mise en œuvre initiale du Post-2020 SAPBIO

49. Le SPA/RAC a coordonné plusieurs initiatives visant à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie Post-2020 SAPBIO et de la AMCP-AMCE. Suite à une conférence des donateurs tenu à Paris en 2023, une stratégie globale de mobilisation des ressources et des concepts de projets ont été élaborés et présentés aux donateurs. Tout au long de l'année 2024, ces efforts se sont poursuivis avec la soumission de propositions et la collaboration avec divers programmes de financement, dont Interreg et Horizon Europe. Parmi les propositions notables, citons MEaDows4Coast et Fish4serve, qui abordent des questions telles que la restauration des habitats et les prises accessoires. La stratégie et les concepts devraient être mis à jour en 2025 sur la base de l'évaluation à mi-parcours du Post-2020 SAPBIO, garantissant ainsi leur adéquation avec l'évolution des priorités et renforçant le soutien du SPA/RAC aux Parties contractantes.

IV. Programme MTS 6 « Ensemble pour une vision partagée de la mer et du littoral méditerranéens »

Résultat 6.2. IMAP, prospective et autres évaluations et outils d'évaluation fondés sur la science pour une interface science-politique et une prise de décision renforcées

Activité principale 6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi IMAP pour tous les clusters et fournir des données de qualité garantie

50. Le SPA/RAC a travaillé en étroite collaboration avec les institutions nationales pour soutenir la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance IMAP dans six pays (Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc, Tunisie) par le biais des projets IMAP-MPA et EcAp - MED III, financés par l'UE, qui se sont terminés respectivement en 2023 et 2024. Ces efforts ont permis une surveillance intégrée sur des sites pilotes, l'harmonisation des méthodes, le renforcement des capacités et des contributions à l'élaboration du MED QSR 2023. Deux nouvelles initiatives financées par l'UE — SEMPA et EcAp - Med Plus — ont été lancées respectivement en 2023 et 2024, afin de fournir un soutien continu jusqu'en 2027 pour faire progresser le bon état écologique.

51. Outre ces projets, le SPA/RAC a aidé les Parties contractantes suivantes à mettre en œuvre leur IMAP national pour la biodiversité dans le cadre de son programme de travail au cours de la période considérée. En Bosnie-Herzégovine, une surveillance des oiseaux marins a été mise en œuvre, tandis qu'en Türkiye et au Monténégro, une surveillance des herbiers de *Posidonia oceanica* a été menée. Des normes de données (D) et des dictionnaires de données (DD) ont été complétés dans le système d'information IMAP par les deux pays⁹.

Activité principale 6.2.2. Améliorer le volet évaluation d'IMAP, notamment en intégrant éventuellement l'ensemble des clusters IMAP. Se concentrer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25)

52. Dans le cadre de son programme de travail pour 2024-2025, le SPA/RAC a élaboré une proposition d'éléments de surveillance et d'évaluation liés aux deux indicateurs communs de l'IMAP pour les habitats benthiques (CI1 et CI2), et leur application à trois types d'habitats : *Posidonia oceanica*, les assemblages coralligènes et les bancs de maërl. La proposition¹⁰ a été élaborée avec le soutien du Groupe de travail en ligne sur la biodiversité (OWG) sur les habitats benthiques et a été soumise à la dernière réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche pour examen et considération¹¹.

Activité principale 6.2.3. Développer les indicateurs communs IMAP

53. Avec le soutien du projet ABIOMMED, financé par l'UE, et des fonds MASE, la première proposition de développement de l'Objectif écologique 6 (OE6) sur l'intégrité des fonds marins a été rédigée et présentée au Groupe de travail en ligne sur la biodiversité (GTO) sur les habitats benthiques¹². Comme première étape vers l'avancement de l'Objectif écologique 4 (OE4¹³) sur les réseaux trophiques marins, le SPA/RAC a lancé une étude documentaire (2022-2023¹⁴) afin d'inventorier les sources de données, les bonnes pratiques et les méthodologies de surveillance et d'évaluation des réseaux trophiques marins en Méditerranée. Sur la base de ces travaux, une proposition d'indicateurs communs pour l'OE4 a été élaborée par le GTO sur les réseaux trophiques marins. Parallèlement, des indicateurs basés sur le phytoplancton et le zooplancton, pertinents pour les indicateurs de biodiversité de l'IMAP,

⁹ Pour plus de détails, voir le document d'information UNEP/MED WG.608/16

¹⁰ Pour plus de détails, voir le document de travail UNEP/MED WG.608/16. Annex D

¹¹ Pour plus de détails, voir le document d'information UNEP/MED WG.608/ Inf.22 et Inf.27

¹² Pour plus de détails, voir le document de travail UNEP/MED WG.608/16. Annex B

¹³ Pour plus de détails, voir le document de travail UNEP/MED WG.608/16. Annex A

¹⁴ Pour plus de détails, voir le document de travail UNEP/MED WG.608/16. Inf.19

ont été préparés avec le GTO sur les habitats pélagiques¹⁵. Dans le cadre du projet ABIOMMED, le SPA/RAC a effectué un examen des éléments associés à l'évaluation de bon état écologique, y compris les changements climatiques en Méditerranée¹⁶. Tous les progrès liés à l'EO4 (réseaux trophiques marins), à l'EO6 (intégrité des fonds marins) et aux indicateurs pour les habitats pélagiques ont été soumis pour examen et considération lors de la dernière réunion du CORMON sur la biodiversité et la pêche.

Activité principale 6.2.4. Révision et mise à jour des fiches d'information sur les indicateurs communs relatifs à la biodiversité (OE1) et à la pêche (OE3)

54. Une approche proposée pour la mise à jour des fiches d'information sur les indicateurs communs relatifs à la biodiversité (EO1), aux espèces non indigènes (EO2) et à la pêche (EO3), ainsi que pour la mise à jour des dictionnaires de données et des normes de données pour les CI 1 et 2 (habitats benthiques), les CI 3, 4 et 5 (mammifères marins, tortues marines et oiseaux de mer) et le CI 24 (déchets marins), a été élaborée respectivement par le SPA/RAC, la CGPM et l'INFO/RAC, et présentée lors de la dernière réunion du CORMON (Athènes, Grèce, 7-8 Avril 2025)

Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et l'observation de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité garantie à l'appui de la prise de décision par les Parties contractantes et de l'évaluation du BEE

Activité principale 6.3.11. Développer et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) en Méditerranée

55. Le projet ILIAD, financé par l'UE, a lancé plusieurs activités visant à renforcer les capacités et à soutenir les politiques. Un atelier conjoint avec la FAO a été organisé lors du FishForum 2024. Un groupe de travail dédié a rédigé un guide/boîte à outils ILIAD complet, proposant des instructions étape par étape pour exploiter les résultats des jumeaux numériques dans l'élaboration des politiques et de la gestion marine. De plus, ILIAD a contribué à divers événements, notamment le 6e Dialogue GEO et la Semaine européenne des villes et des régions. Un atelier politique ciblé sur la pêche durable, organisé en partenariat avec l'Université agricole d'Athènes (AUA), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et la DG MARE, a réuni des gestionnaires, des scientifiques et des représentants de l'industrie pour concevoir des indicateurs basés sur les résultats d'ILIAD. Parallèlement, le projet a fait progresser un plan pilote de surveillance et un système d'alerte précoce pour le port de Valence, intégrant des capteurs océanographiques en temps réel à une modélisation prédictive pour aider les autorités portuaires à gérer la pollution et la sécurité. (Plus de détails sur le projet sont donnés dans le document d'information UNEP/MED WG.608/Inf.11)

Activité principale 6.3.12. Tenir à jour les bases de données sur la biodiversité, le cas échéant, en actualiser régulièrement le contenu et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine, conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM

56. Le système d'évaluation des ASPIM a été mis à jour et utilisé par les commissions techniques consultatives. Il est soutenu par une série de tutoriels en ligne et des services d'assistance nationaux pour garantir une application cohérente.

57. Plusieurs réunions de coordination ont été organisées avec MedPAN pour discuter et convenir de l'approche, des tâches et du calendrier de mise à jour de la base de données MAPAMED. La collecte de données a été effectuée avec les parties prenantes concernées et à partir de diverses bases de données officielles afin de recueillir des informations relatives aux aires marines protégées (AMP), facilitant

¹⁵ Pour plus de détails, voir le document de travail UNEP/MED WG.608/16. Annex C

¹⁶ Pour plus de détails, voir le document d'information UNEP/MED WG.608 /Inf.20

ainsi la mise à jour de la base de données, dont la dernière mise à jour remonte à décembre 2019. Les données ont été soumises aux Points focaux ASP/DB pour examen et validation.

Programme MTS 7 « Vers un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication renforcés en faveur de la mer et du littoral méditerranéens »

Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont correctement informés de l'état de la mer Méditerranée et de son littoral et conscients des enjeux environnementaux prioritaires

Activité principale 7.1.7. Célébrer les anniversaires du PNUE/PAM – Système de la Convention de Barcelone

58. Pour son 40^{ème} anniversaire, le SPA/RAC a développé une identité visuelle spécifique, comprenant un logo et un nouveau slogan. La célébration comprend l'organisation d'une cérémonie lors de la 17^{ème} réunion des Points focaux ASP/DB et la publication d'articles relatant l'histoire et les principales réalisations du SPA/RAC.

Résultat 7.2. Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à la science citoyenne et aux campagnes numériques

Activité principale 7.2.1. Sensibiliser le public à la célébration des Journées des Nations Unies et du PAM et à leurs thèmes

59. À la suite d'un appel à propositions, cinq ONG d'Albanie, d'Italie, du Liban, de Slovénie et de Tunisie ont organisé des mini-projets de sensibilisation dans les ASPIM, contribuant à la célébration de la Journée des ASPIM 2023, organisée à la fois en ligne et dans les ASPIM. SPAMI Day 2024 a été célébrée à Tunis avec des événements axés sur l'efficacité de la gestion, le rôle de la société civile et les mécanismes de financement. SPAMI Day 2025 fera écho au 40^{ème} anniversaire du SPA/RAC avec un événement hybride qui se tiendra en juin au Liban.

Activité principale 7.2.2. Renforcer la sensibilisation du public aux principaux thèmes du PAM, à destination de cibles générales et spécifiques (partenaires du PAM, société civile, secteur privé, jeunesse, etc.)

60. Le travail de communication du SPA/RAC a consisté à promouvoir des événements régionaux clés, tels que le Symposium méditerranéen sur les oiseaux marins et le Smart Marine Conservation Forum, à travers des sites web dédiés, une couverture médiatique et des sessions en ligne. Le SPA/RAC a maintenu un engagement actif avec le public via son site web et ses plateformes de réseaux sociaux. Dans le cadre des projets IMAP-MPA, Med Monk Seal, FishEBM Med, GEF-CP 3.1 et SEMPA, divers supports de communication ont été élaborés, tels que des vidéos, affiches et contenus pour les réseaux sociaux, portant sur des thèmes tels que le rôle des OSC locales dans le développement durable, les réalisations de projets, l'efficacité de la gestion des AMP, le phoque moine de Méditerranée et les espèces non-indigènes. D'autres supports ont également été produits, comme des agendas contenant des messages clés et des infographies. Par ailleurs, un camp scientifique et technologique a été organisé à Kerkennah en 2023 pour sensibiliser les enfants à la conservation marine.

Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : utilisation des technologies numériques pour améliorer le réseautage et la visibilité du PAM

Activité principale 7.3.1. Vers une transformation numérique

61. Une stratégie et un plan de communication¹⁷ ont été élaborés pour améliorer la communication du SPA/RAC notamment sa présence numérique. Grâce au soutien du MASE, des améliorations ont été apportées à la plateforme collaborative ASPIM, notamment la mise en place d'un forum qui facilitera l'échange d'informations entre les gestionnaires d'ASPIM.

¹⁷ Pour plus de détails, voir les documents d'information UNEP/MED WG.608/Inf.13

ANNEXE I

**3e Symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation
des espèces d'oiseaux marins et côtiers
« Déclaration de Djerba »**



Soutenue par la Contribution Volontaire Française, la troisième édition du Symposium Méditerranéen sur l'Ecologie et la Conservation des Espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers a été organisée par le SPA/RAC en partenariat avec AAO/BirdLife en Tunisie, ISPRA, UICN-Med et Tour du Valat du 13 au 15 février 2024 à Djerba, Tunisie. Plus de soixante participants ont pris part à ce rassemblement.

Les participants se sont mis d'accord sur les conclusions et recommandations suivantes.

Les améliorations suivantes ont été constatées depuis le deuxième Symposium tenu en 2015 à Hammamet, en Tunisie :

- Toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont élaboré une protection juridique pour toutes les espèces d'oiseaux côtiers et marins énumérées à l'Annexe II (Liste des espèces en danger et menacées) du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB), même si l'application en question varie et que peu d'espèces bénéficient de Plans d'action nationaux consacrés à leur conservation.
 - Un certain nombre de Parties contractantes protègent une partie des habitats de reproduction et/ou d'alimentation de ces espèces par la désignation d'aires protégées qui peuvent être incluses dans le réseau des aires spécialement protégées de la Méditerranée ou sont en passe de le faire, même si la mise en œuvre effective de plans de gestion spécifiques fait souvent défaut pour ces zones protégées.
 - De plus en plus, les efforts de conservation s'étendent des zones côtières (colonies, zones humides) à l'environnement marin, où certaines des espèces les plus menacées sont également confrontées à de graves menaces telles que les prises accessoires, la pollution, la surpêche, les effets du changement climatique et le développement prévu de parcs éoliens.
 - Un rapport sur l'état de la qualité (2023 MED QSR) a été remis par le PAM. Il comprend 11 espèces indicatrices appartenant à 6 groupes écologiques fonctionnels d'oiseaux marins, ainsi que l'identification et l'évaluation des principales pressions impactant la dynamique de population de ces espèces.
 - L'implication profonde des ONG nationales et internationales et des institutions de recherche a conduit à des améliorations majeures dans les connaissances sur la distribution, l'abondance et les tendances des populations reproductrices ainsi que sur la distribution et les mouvements hors reproduction en mer ainsi que sur les menaces qui pèsent sur elles, même si beaucoup plus reste à faire.
62. Le plan d'action par espèce pour le goéland d'Audouin a progressé. Une bonne partie des mesures de conservation proposées ont été mises en œuvre dans plusieurs pays.
63. La participation croissante de la société à travers des actions de « Science Citoyenne » est très appréciée, d'autres améliorations doivent être développées.

Ceci étant bien reconnu, les participants aimeraient proposer les recommandations suivantes.

Recommandation n° 1 – PLANS D'ACTION POUR LES ESPÈCES

Afin de renforcer la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers, il est demandé au SPA/RAC de :

- Promouvoir l'élaboration de plans d'action non contraignants (PA) à l'échelle méditerranéenne pour les espèces d'oiseaux côtiers et marins inscrites à l'annexe II,
- Inviter les Parties contractantes à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) conformément aux directives régionales et à l'IMAP (Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et de la côte méditerranéennes). Des sessions de formation sur la mise en œuvre des PAN pourraient être proposées par le SPA/RAC et ses partenaires aux personnes concernées dans les zones, n'ayant pas d'expérience dans l'élaboration de tels documents.
- La priorité devrait être donnée à l'élaboration d'un plan d'action de sauvetage pour le Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*, une espèce en danger en Méditerranée, pour laquelle des procédures de réintroduction ont été efficacement développées et pourraient être appliquées dans la plupart des régions du bassin méditerranéen.
- Il convient de prêter une attention urgente au nouveau taxon récemment décrit *levantinus* La Sterne naine (*Sternula albifrons*) qui se reproduit le long des côtes égyptiennes et libyennes. Sa population semble très réduite et ses sites de reproduction sont soumis à une forte pression humaine. Le SPA/RAC est appelé à soutenir des études visant à recueillir davantage d'informations sur sa répartition le long de la côte est de la Méditerranée et sur ses liens génétiques avec les Sterne naines se reproduisant ailleurs dans la région. En fonction de ces liens, l'espèce pourrait être une candidate évidente à l'inscription à l'Annexe II du Protocole ASP/DB .
- Les espèces classées comme menacées au niveau mondial par l'UICN devraient également recevoir la priorité et des informations devraient être recueillies pour permettre une réévaluation appropriée de leur statut.
- Il faut souligner que le suivi de longues séries temporelles est d'une grande valeur informative pour l'évaluation des tendances des populations, tout comme peuvent l'être des indicateurs reproductibles (par exemple des colonies d'oiseaux se rassemblant en mer) lorsque l'information sur le nombre de couples reproducteurs n'est pas disponible ou réalisable de manière réaliste. Les études de population peuvent également être utiles pour évaluer les tendances des espèces qui sont difficiles à compter dans leurs colonies, comme les puffins et les océanites. En outre, les espèces relativement répandues sont peut-être plus informatives sur les pressions telles que les perturbations que les espèces très rares. Cela pourrait suggérer à l'avenir la possibilité d'ajouter des espèces telles que la Sterne pierregarin *Sterna hirundo* et le Courlis cendré *Numenius arquata* à l'annexe II du Protocole ASP/DB.

Recommandation n° 2 – CONSERVATION DES PETITES ÎLES ET LIMITATION DES PRÉDATEURS INTRODUIITS

Les petites îles et îlots, souvent inhabités, sont d'une importance capitale comme lieux de reproduction pour de nombreuses espèces parmi les plus menacées, inscrites à l'annexe II du Protocole SPA/BD . Nombre de ces îles restent sans protection et les oiseaux qui s'y reproduisent subissent souvent la pression des perturbations causées par les activités humaines (loisirs, braconnage) et la prédation par des espèces introduites (principalement des rats et des chats).

Les Parties contractantes devraient être invitées à améliorer le statut de protection juridique et le management de ces importants sites de reproduction. En cas de présence de prédateurs introduits, leur éradication devrait être une priorité absolue. Afin de préserver les îles exemptes de prédateurs introduits (îles et îlots naturellement exempts de prédateurs, ainsi que ceux où les prédateurs introduits ont été éliminés et qui présentent un risque élevé de réapparition), les Parties contractantes devraient être invitées à élaborer et à mettre en œuvre des protocoles de biosécurité pour ces importants sites de reproduction.

Recommandation n° 3 – ÉVALUATION ET ATTÉNUATION DES PRISES ACCESSOIRES

Les oiseaux marins risquent d'être capturés ou empêtrés dans divers engins de pêche. Cette cause de mortalité accidentelle est le plus souvent diffuse, bien qu'elle puisse être localement ou temporairement élevée et peut être facilement négligée. Son impact sur la démographie est reconnu comme élevé, voire très élevé, pour certaines espèces, notamment les puffins.

Grâce à l'effort conjoint des organisations de pêche et de conservation, des institutions de recherche, des organismes gouvernementaux et des autorités locales, des pêcheurs et des communautés locales on comprend de mieux en mieux les situations dans lesquelles les prises accessoires d'oiseaux de mer sont importantes, et des moyens d'atténuer ce problème sont en cours d'élaboration. Cependant, plusieurs lacunes potentielles subsistent dans les connaissances et il est urgent d'agir pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation chaque fois que cela est nécessaire

Les parties contractantes sont appelées à continuer à:

- Évaluer les captures accidentelles d'oiseaux côtiers et marins,
- Identifier et tester les techniques d'atténuation,
- Sensibiliser à la question et soutenir les actions de plaidoyer.

Une approche collaborative entre toutes les parties concernées est essentielle.

Pour certaines pêcheries, telles que les petites palangres démersales, une fraction des captures implique la récupération d'oiseaux vivants : il est nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités des pêcheurs pour qu'ils puissent manipuler correctement les oiseaux vivants. et relâcher ces oiseaux dans les meilleures conditions possibles. (VOIR LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR LA MANIPULATION DES OISEAUX DE MER CAPTURÉS ACCIDENTELLEMENT DANS LA PÊCHE PÉLAGIQUE À LA PALANGRE EN MÉDITERRANÉE

Recommandation n° 4 – POLLUTION PLASTIQUE

La mer Méditerranée est malheureusement considérée comme l'une des eaux les plus polluées par le plastique sur notre planète. Les débris plastiques se présentent sous diverses formes, causant directement la mort de nombreux oiseaux marins (enchevêtrement) ou impactant leur survie et/ou leur capacité de production (par exemple, blessures internes et reprotoxicité due à l'ingestion de microplastiques).

Les Parties contractantes sont vivement invitées à maintenir et à développer leurs efforts en cours pour réduire et prévenir l'introduction des débris plastiques en mer, quelle que soit leur origine (déchets industriels, décharges, négligences individuelles, engins de pêche désaffectés, etc.).

Recommandation n° 5 – COOPÉRATION SCIENTIFIQUE, SCIENCE CITOYENNE ET IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DES AUTORITÉS LOCALES

Les récentes avancées dans la connaissance et la compréhension des déplacements des oiseaux marins, en particulier des puffins, ont largement bénéficié de la coopération avec les ONG et les instituts de recherche de différents pays. Cette coopération, notamment Nord-Sud, devrait être encouragée autant que possible. Une coopération renforcée devrait également favoriser la coordination des projets de recherche et de les orienter vers les résultats les plus significatifs en matière de conservation.

Les améliorations récentes dans la compréhension de l'état des populations ont également bénéficié de la participation accrue des naturalistes amateurs et du public concerné dans le cadre de programmes de « science citoyenne ». Ces programmes, qui contribuent grandement à l'acceptation des mesures de conservation, devraient être encouragés.

Conscient du rôle important des autorités locales à travers la Méditerranée dans la gestion des écosystèmes côtiers et marins et des petites îles, le SPA/RAC est invité à fournir des conseils techniques aux autorités locales sur la conservation de la nature, les procédures de planification et les plans de gestion des écosystèmes menacés. Cependant, les autorités locales manquent souvent de connaissances scientifiques et techniques et de conseils sur la façon de sauvegarder les habitats côtiers et des oiseaux

marins. Pourtant, elles sont désireuses de recevoir des informations vitales, et ce, non seulement en anglais, mais aussi dans leur langue.

L'organisation de ce 3ème Symposium méditerranéen sur l'écologie et la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers a bénéficié de l'assistance technique de l'UICN Med, de l'ISPRA (Italie) et de la Station biologique de la Tour-du-Valat (France), et du soutien financier de la Contribution volontaire française et du Fonds pour l'environnement mondial.